

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne  
**GIP PN FCB**

**Délibération n° CA-2018- 04**

**Avis sur les demandes d'adhésion et de retrait du GIP**

Membres présents Soit Nombre de voix représentées	26 35
Membres excusés ayant donné pouvoir soit Nombre de voix représentées	3 3
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	38
Ayant pris part au vote : 38 voix exprimées	
Pour : 38 Contre : /	

La règle du quorum est  
(38 voix sont présentes sur 42),  
L'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Conseil d'administration du GIP PN FCB,

Réuni le 18 janvier 2018 à 18h30 à Chamesson sous la présidence de Monsieur Marcel JURIEN de la GRAVIÈRE;

Vu l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par le Préfet coordonnateur et l'avenant n°4 publié en date du 15/09/2017 ;

Vu la note explicative transmis préalablement à la tenue du présent Conseil d'administration ;

Après avoir entendu le Directeur présenter les demandes d'adhésion et de retrait rappelant que la présentation de ces demandes à l'Assemblée générale du GIP reste soumise à la complétude des dossiers :

- **Demande d'adhésion :**

- o Commune de Baissey.
- o Association de climatologie de Haute-Marne (Assoclimat 52)
- o Régie rurale du plateau (Vaillant)
- o Syndicat départemental de la propriété privée rurale de Haute-Marne
- o Via Francigena – Voie de Sigéric
- o Information : Communauté d'agglomération de Chaumont ; du bassin Nogentais et du bassin de Bologne-Vignory- Froncles
- o .

- **Demandes de retrait :**

- o Commune de La Chaume (21)
- o Commune de Lucey
- o ADECAPLAN (plus d'activité)

-  
**Délibère :**

Le Conseil d'administration donne un avis favorable à l'unanimité sous réserve de la complétude des dossiers aux demandes d'adhésion et de retrait présentées. :

Le 19/01/2018

Le Commissaire du Gouvernement

**31 JAN. 2018**

Le Président du GIP

  
Marcel JURIEN de la GRAVIÈRE